



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26/09/2023
DELIBERATION
n° CA 2023-73
relative à la désignation de vice-présidents
de l'Université Toulouse Capitole

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 9 et 27 des statuts annexés ;

Vu la délibération n°CA 2023-65 en date du 3 juillet 2023 relative à la désignation de vice-présidents de l'Université Toulouse Capitole ;

Vu la proposition du président de l'Université Toulouse Capitole ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Sur proposition du président de l'Université, en complément des vice-présidents désignés par délibération du 3 juillet 2023, sont désignés vice-présidentes au sein du bureau de l'université Toulouse Capitole :

- Mme Anne-Laure THOMAT-RAYNAUD, en qualité de vice-présidente déléguée aux relations avec le monde socio-économique et les partenariats

Présents ou représentés : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

- Mme Chloé CALMETTES, en qualité de vice-présidente déléguée à l'Université numérique et à l'éducation permanente (FCV2A, FOAD)

Présents ou représentés : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

Le président du conseil d'administration,
Hugues KENFACK

